

A TRAVERS LE GRAND-DUCHÉ

(Voir l'« Illustré Luxembourgeois » N° 8 du 25 avril 1931.)

Du temps que le Guillaume-Luxembourg était exploité par la Compagnie de l'Est, il est resté dans le vocabulaire de notre dialecte une trentaine de termes français se rapportant à toutes les parties du service des chemins de fer. J'en citerai quelques-uns avec l'article français, tout en faisant remarquer que l'usage les fait précéder d'un déterminatif pris dans le patois: le *billet*, le *disque* (diks en patois), la *sortie*, l'*aiguille*, le *mécanicien*, le *chauffeur*, la *machine fixe*, le *pikeur*. . . . Nous disons: de *chef*, de *sous-chef*, èng *barrière*, om *quai*, an der *gare*, de *buffet* fun der *gare* as och d'*salle d'attente*, le *rail* est du féminin chez nous: èng *rail*, au pl. d'*railen*, etc.

Je me suis réservé la faculté de m'arrêter par-ci par-là dans mes voyages à travers le pays, pour m'intéresser occasionnellement à des questions mises ou remises à l'ordre du jour, telles que *la création d'un Conseil pour le choix d'une profession*, *le Monument du Souvenir et son inauguration* et quelques autres qui sont seulement en train de prendre du développement. Pour le moment, je me préoccupe de la critique qu'un homme du métier a exercée dans le journal des instituteurs sur les notes d'inspection représentées par des chiffres. J'avoue que, dès la lecture de la première page, j'étais convaincu que la seule conclusion logique de la discussion ne pourrait être autre chose que l'exigence que l'instituteur fût nommé par l'Etat. L'auteur de l'article ne va pas si loin, et je comprends fort bien ses hésitations, parce que, pour des raisons que je juge superflu d'exposer, la grande majorité des instituteurs, j'en suis sûr, n'est pas d'avis qu'il y ait lieu de rien changer au mode de nomination actuel. Toutefois, je m'étonne que l'argumentation aboutisse à l'abolition pure et simple des notes chiffrées et ne tienne aucun compte des conditions légales prescrites pour les nominations du personnel enseignant, ni du grand concours des candidats aux places vacantes. Dans ces conditions, il est pourtant indispensable de pouvoir établir les propositions de la façon la plus précise possible, ce qui semble le plus facilement réalisable par des chiffres, lesquels, du reste, sont la traduction exacte d'un mot déterminé et conforme à la réalité. Pour que l'appréciation atteigne encore un plus haut degré d'équitable justice, on a ajouté, en 1912, aux deux chiffres qui existaient de tout temps, une troisième note, purement personnelle et qu'il est au pouvoir de tout le monde de se procurer favorable, de même que, aux temps si durs et si agités de la grande guerre, *la situation* passagèrement aléatoire n'a pas été prise en considération. D'autre part, il m'est avis aussi qu'en dehors de ce cas de stricte nécessité, il y a lieu de supprimer toute autre exception et que, notamment, pour obtenir l'une des deux médailles à sa disposition, il doit suffire, comme pour les autres, que le personnel enseignant n'en soit pas notablement indigne, sans que sa gestion ait besoin d'être encore une fois numérotée. La restriction mentionnée a été

battue en brèche une seule fois: la réussite fut suivie de la défense sévère de renouveler la tentative. A côté des décorations officielles, c'est-à-dire les trois catégories de médailles et les croix à nuances capricieuses, il y a une autre espèce de signes distinctifs d'un caractère plutôt privé, dont j'ignore par qui, à qui et à quelle occasion ils sont attribués.

En dehors des trois grandes et belles plaines, plus longues que larges, le pays est fortement accidenté par des hauts et des bas, dont la capitale avec ses faubourgs, à 70 mètres d'abaissement, et les hauteurs d'une face, le Kirchberg et le Fetschenhof (340), présente une image frappante. Il est curieux de constater que, contrairement aux Vosges d'Alsace, sur les éminences les plus accentuées se trouvent chez nous des maisons et des villages, pourvu que la place disponible y suffise. Comme il est impossible d'énumérer tous les endroits qui d'un coup s'élèvent à une hauteur considérable au-dessus du niveau d'alentour, nous noterons seulement les localités de nos Ardennes qui dépassent les plus hautes altitudes du Bon-Pays, qui sont les monts de Soleuvre (440), Helper, St.-Jean, le Widdenberg (390), le Kreckelsberg, le Titelberg et les villages de Beaufort, Berdorf et Altrier (413). Ce sont, séparés par la ligne du Nord, le château de Bourscheid (510), les villages d'Eschdorf, de Wolwelage, Boulaide, Doncols, Hachiville, Hautbellain, Weiswampach (506), la route de Hosingen à Hoscheid, Nachtmanderscheid (522) . . . et quelques villages placés perpendiculairement à plusieurs centaines de mètres au-dessus du sol ambiant, tels que Masseler (Goebelsmuhl), Merkhholz, Perlé. En voyageant par les Ardennes, on a, d'un côté ou de l'autre, incessamment devant les yeux la tour de l'église de Heiderscheid, les villages d'Alscheid, Knap-hoscheid, la tour de Weicherdange, qui perd de son caractère imposant à mesure qu'on s'en approche, Holztum-Constum et les vitres étincelantes de Landscheid. Plus d'une fois, les hauteurs nous montrent une demi-douzaine et au-delà d'agglomérations que nous ne réussissons pas toujours à reconnaître sans avoir recours à la complaisance locale. Le long de la route qui conduit de Belvaux-gare à Soleuvre, à côté de laquelle se dressait la batterie allemande, on découvre, à gauche, la vallée de Differdange et, à droite, celle d'Esch avec leurs nombreux voisins; en montant de Clervaux vers Urspelt et Hupperdange, on remarque de toute part une série de villages et de constructions monumentales, lesquels on éprouve le vif désir de pouvoir bientôt contempler de près; il en est de même, pour ne plus citer qu'un seul exemple, dans la direction opposée qui mène au point culminant de Lentzweiler. Il y a aussi, à travers le pays, un assez grand nombre de localités qui ont cherché à se mettre à l'abri dans des étranglements de vallon, marquant une différence considérable avec la côte normale de la contrée. Ce sont, entre autres, Osweiler, Girst, Lasauvage, Nagem, Fond-de-Heiderscheid, Surré, Arsdorf, Kalborn, Rindschleiden, à proximité du jardin de Napoléon, d'une altitude de 560 mètres. D'autres établissements sont groupés forcément, pour protéger et pour être protégés, au pied de la citadelle féodale, devant laquelle ils courbaient la nuque. Les habitations construites à l'époque sont naturellement serrées les unes contre et même dans les autres comme l'étaient celles de l'intérieur des trois enceintes de Luxembourg.

(A suivre.)

ABONNEZ-VOUS

à « l'Illustré Luxembourgeois ». Tous les numéros parus depuis le 1^{er} janvier 1931 seront envoyés immédiatement franco à tous les abonnés nouveaux de l'année entière.

PRIX (pour le Grand-Duché de Luxembourg)

3 mois: 16 frs. — — 6 mois: 30 frs. — — 1 an: 60 frs.

Prière de verser ou de virer le montant sur le compte chèques postaux N° 3484 de « l'Illustré Luxembourgeois ».